

> En cas de danger ou d'alerte

Début de l'alerte



(en dehors du premier mercredi du mois)

Fin de l'alerte



> Consignes à respecter



> Abritez-vous



> Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9



> Coupez le gaz et l'électricité



> Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités



> N'allez pas chercher vos enfants à l'école



> Ne téléphonez pas

> Pour donner l'alerte si vous êtes témoin d'un accident

- > Pompiers : 18 ou 112
- > Samu : 15 ou 112
- > Gendarmerie nationale : 17



MAIRIE AIME

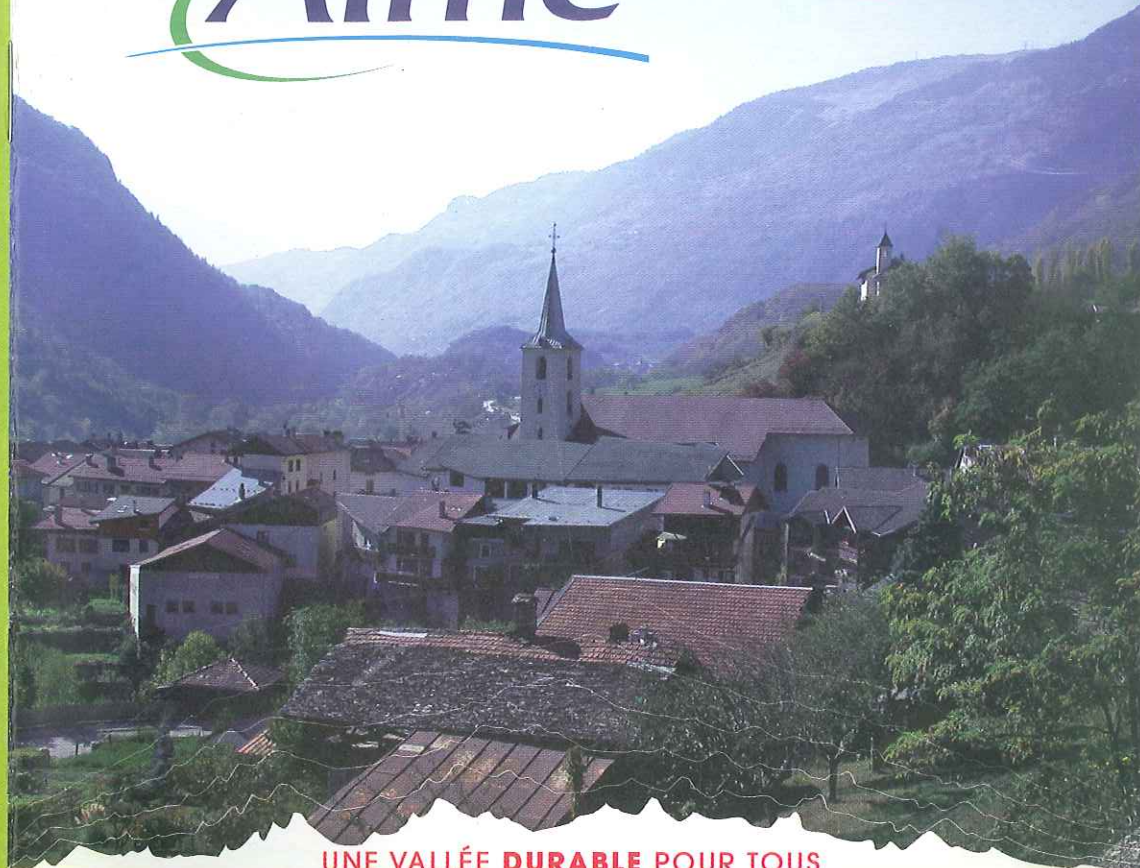
1 112, avenue de Tarentaise
B.P. 58 - 73211 Aime Cedex
Tél : 04.79.09.74.38

TARENTE
d'avenir
2009/2015

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Document
à conserver



UNE VALLÉE DURABLE POUR TOUS

Risques Naturels et Technologiques :
LES BONS RÉFLEXES FACE AU DANGER !

TARENTE
d'avenir
2009/2015

LE MOT

> DU MAIRE

Toutes les communes de France sont soumises à des risques majeurs importants, et notre commune d'Aime, à l'égal de nombre de communes de montagne, n'est pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique majeure (inondation, avalanche, glissement de terrain, barrage, transport de matières dangereuses, etc.).

Face à cette situation, un plan communal de sauvegarde a donc été élaboré avec les services municipaux, en lien avec les élus, afin de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour « j » la protection et la mise en sécurité de la population.

Toutefois, au regard de l'actualité (incendies, inondations, ...), nous ne pouvons que constater que tous les moyens technologiques mis en place ne remplaceront jamais la mobilisation de la population et la bonne participation au déroulement des opérations de secours.

Ce guide est donc destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels ou technologiques, sur leurs conséquences et sur les mesures de sauvegarde que vous pourriez être amené à prendre pour vous en protéger car la meilleure des préventions est d'amener la population à cette démarche, qu'elle ait conscience des risques mais surtout qu'elle ait en permanence à l'esprit la réaction à avoir face à ces événements.

Conservez ce guide, et n'hésitez pas à vous rapprocher de nos services si certains points ne vous paraissent pas assez clairs.

Jean Pierre Chenu,
Maire de Aime




Pour en savoir plus

Le site Internet de la commune

DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs, téléchargeable sur www.ville-aime.fr

IRMA

Institut des Risques MAjeurs
15, rue Eugène Faure - 38000 Grenoble
Tél. 04 76 47 73 73
www.irma-grenoble.com

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement et de l'Aménagement Durables

Portail Internet du ministère dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture de la Savoie

Information et prévention des risques en Savoie
www.savoie.pref.gouv.fr

> SOMMAIRE

- | | | | |
|---------|--|---------|--|
| > 2 | MOT DU MAIRE
EN SAVOIR PLUS | > 12-13 | MOUVEMENT
DE TERRAIN |
| > 3 | LE RISQUE MAJEUR | > 14 | SÉISME |
| > 4 | L'ALERTE | > 15 | MÉTÉO |
| > 5 | LES BONS RÉFLEXES | > 16-17 | BARRAGE |
| > 6-7 | EN CAS
DE RISQUE MAJEUR | > 18 | NUCLÉAIRE |
| > 8-9 | INONDATION | > 19 | TRANSPORT DE
MATIÈRES DANGEREUSES |
| > 10-11 | AVALANCHE | | |

Le risque

> MAJEUR

Le risque majeur se définit comme **UN ÉVÈNEMENT BRUTAL ET LE PLUS SOUVENT IMPRÉVU**, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



L'aléa



L'enjeu



Le risque



> L'ALERTE

En cas d'évènement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'État et des maires.

À l'heure actuelle, la commune d'Aime utilise les moyens suivants :

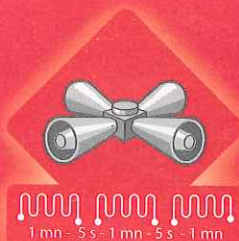
- > **Les Sirènes** situées sur l'hôtel de ville, la coopérative laitière et le centre de secours.
- > **Les hauts parleurs mobiles installés sur des véhicules et les hauts parleurs fixes** situés dans la rue commerçante, utilisés pour diffuser les consignes de sécurité
- > **Les messages sur les panneaux lumineux**
- > **Les radios** (103.9 France Bleu Pays de Savoie, 101.5 R' La Plagne en périodes touristiques) ou **télévisions**

> Début de l'alerte

En cas de danger imminent, la sirène peut être déclenchée.

Ce signal consiste en trois émissions successives d'une minute chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son montant et descendant.

- > La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace, elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou le cas échéant l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.



> Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



Ayez

> LES BONS RÉFLEXES !

> Ce qu'il faut faire...



> Mettez vous à l'abri :

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, gardez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.



> Écoutez la radio 103.9 France Bleu Pays de Savoie (ou éventuellement 101.5 R' La Plagne) :

Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.



> Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités :

Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées...).



> Coupez le gaz et l'électricité :

Pour éviter les risques d'explosion ou de court circuit.

> ... et ne pas faire



> N'allez pas chercher vos enfants à l'école :

Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou les exposer au danger inutilement.



> Ne téléphonez pas :

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.

Qui fait quoi

EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

1

Un camion transportant des produits chimiques s'est renversé à proximité du centre de la commune. Une fuite pourrait engendrer un nuage toxique ou une explosion...



2

Les services de secours et de sécurité interviennent sur le lieu de l'accident. Le Maire est Directeur des Opérations de Secours, il assure la coordination des opérations.



3

Il déclenche si besoin son Plan Communal de Sauvegarde et assure avec son équipe les mesures de protection de la population. Son poste de commandement est installé en mairie.



4

Les services municipaux sont organisés avec des missions très précises qu'elles soient d'ordre techniques (logistique, circulation...) ou de soutien (hébergement, ravitaillement).



5

Si le sinistre dépasse les capacités techniques de la commune, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours. Il déclenche le plan ORSEC ou un autre plan d'urgence (Plan Rouge...).



6

Les enfants à l'école sont mis en sécurité. Le personnel scolaire a réalisé un Plan Particulier de Mise en Sécurité, afin de faire face à une situation de risque.



7

Les radios diffusent les consignes de sécurité. Mettez-vous à l'abri en attendant la levée de l'alerte, ou en vue d'une évacuation si elle est nécessaire.



Illustration : Laura Broissand



Le risque INONDATION



L'Isère et les nombreux torrents qui parcourent la commune d'Aime peuvent provoquer des inondations importantes et causer de nombreux dégâts (zones habitées, routes...)

Les crues de l'Isère sont souvent liées à une longue période de pluie et à la fonte des neiges, elles engendrent des débordements et des remontées de nappes pouvant inonder les caves. Elles sont aujourd'hui beaucoup moins fréquentes que par le passé.

Cette situation s'explique par l'anthropisation du cours d'eau (ouvrages hydroélectriques types barrages ou dérivations) qui masque les petites crues et diminue le débit des plus grosses. Néanmoins, ces ouvrages n'ont pas pour fonction première d'écarter les crues. Certaines zones urbanisées restent donc inondables en cas d'évènement important, comme la zone artisanale du secteur des îles.

Les crues torrentielles sont provoquées par des précipitations orageuses, intenses et brutales. Elles sont redoutables par leur soudaineté, et leur force dévastatrice (charriage de blocs, sables, bois...). Les torrents de Bonnegarde, du Nant Agot et de l'Ormente peuvent provoquer de tels événements.



À savoir

- L'entretien des cours d'eau est à la charge des propriétaires riverains pour les cours d'eau non domaniaux (art L215-14 du Code de l'Environnement). Ils doivent ainsi enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et entretenir les berges du cours d'eau, dans le respect des milieux aquatiques.
- La moitié des victimes d'inondations le sont au volant de leur voiture car une voiture flotte dans 30 cm d'eau.

Les bons réflexes

Consignes générales



> Restons au sec ! Les mesures de prévention à AIME

La prise en compte du risque dans l'aménagement !

Un des meilleurs moyens de prévention est d'éviter d'urbaniser les zones les plus exposées. Le PIZ (Plan d'indexation en Z) est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement. Pour les zones exposées, il peut prescrire ou recommander la mise en œuvre de protections individuelles ou collectives adaptées en fonction de l'intensité du phénomène redouté et de l'efficacité des ouvrages de protection existants.



Pour l'existant

Les travaux de protection

Une plage de dépôts, en amont de la RD 88 a été aménagée sur le torrent de Bonnegarde. Elle permet d'arrêter les petites laves et de réduire le volume des plus grosses. Un mur de protection a par ailleurs été construit pour compléter ce dispositif.

Les rives de l'Ormente ou du Nant Agot sont endiguées pour éviter les débordements.

Enfin, afin de maîtriser les inondations de l'Isère, un champ d'expansion des crues a été aménagé en 2008 dans la zone artisanale, et les berges ont été renforcées.

L'entretien des ouvrages et des berges

Les services municipaux procèdent régulièrement à l'entretien et au curage des ouvrages de rétention des matériaux afin de garantir leur efficacité. De même, les abords et le lit des ruisseaux sont périodiquement nettoyés pour éviter la formation d'embâcles lors des crues.

Consignes spécifiques

En cas d'annonce de risque de crue de l'Isère



- > Mettez hors d'eau le maximum de vos biens et les produits polluants (engrais, produits de nettoyage, pesticides...).
- > Fermez toutes les ouvertures et installez des protections temporaires, pour ralentir la pénétration de l'eau et limiter les dégâts.

Pendant la crue (Isère ou torrentielle)

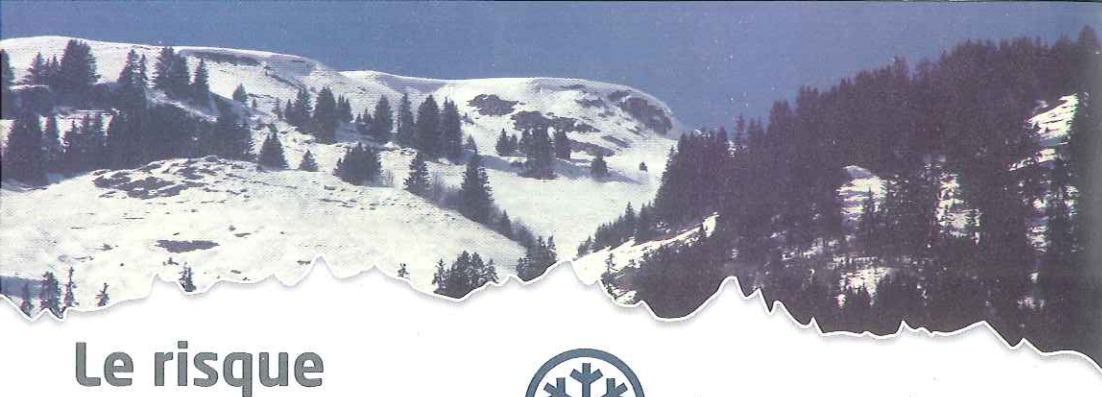


- > Abritez-vous dans les étages, sans prendre l'ascenseur avec une réserve d'eau potable.

Après l'inondation

- > Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet.
- > Aérez et nettoyez les pièces.
- > Ne branchez le gaz et l'électricité que si votre installation est bien sèche.





Le risque

AVALANCHE



À chaque chute, la qualité de la neige varie.

Après son dépôt, cette neige évolue sous l'effet de son poids, du vent et de la température. Le manteau neigeux est stable tant que sa résistance est supérieure ou égale aux effets de la pesanteur.

Sinon c'est l'avalanche...

La commune compte sur son territoire plusieurs couloirs d'avalanches identifiés au travers de la Carte de Localisation des Phénomènes Avalanches (CLPA).

Le risque d'avalanche concerne notamment Villaroland et le nord est de Tessens (couloir de la Combe aux Boeufs) mais aussi les pentes nord-est du Mont Jovet et le vallon des Frasses.

Les dégâts sont provoqués soit par la poussée de la neige, soit par un effet de souffle.



Les bons réflexes Consignes spécifiques

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment exposé :

- > Fermez les volets.
- > Écoutez la radio.
- > Évacuez sur ordre.



Si vous êtes en voiture :

- > Respectez la signalisation si une route est coupée. Ne pas franchir les barrières.
- > Ne stationnez pas en zone de risque d'avalanche.

Évènements marquants

Le 12 février 1970

Un chalet a été emporté par l'avalanche de la Vélière.

Le 22 février 1999

L'avalanche du Club Med à Aime 2000 a frôlé les bâtiments de la station de ski.

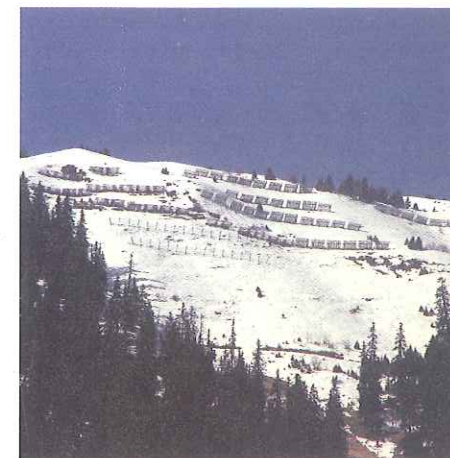
> Les mesures de prévention à AIME

La prise en compte du risque dans l'aménagement est là encore la mesure de prévention numéro 1 !

Pour l'existant, la commune a installé des ouvrages de protection

Des digues paravalanches et des ouvrages charpentés sont présents dans la partie haute du couloir de la Combe aux Boeufs et sur les flancs du Dos des Frasses.

La commune dispose également d'un Plan d'Intervention pour le Déclenchement préventif des Avalanches (PIDA) pour la protection du domaine skiable et des routes.



Rappel !

Si vous êtes en ski hors piste ou de randonnée, cette pratique comporte des risques :

Avant :

Toujours s'informer des conditions neigeuses, demander l'avis des pisteurs et respecter les consignes de sécurité (arva, pelle, sonde)



Drapeau jaune > **Risque faible**



Drapeau à damier jaune et noir > **Risque marqué**



Drapeau noir > **Risque généralisé**

Pendant :

Fuir latéralement, essayer de nager, former une poche d'air

À savoir : 95% des accidents touchent des skieurs. Ski hors piste, ski de randonnée et alpinisme sont la cause de 92% des victimes d'avalanches.





Le risque

> MOUVEMENT DE TERRAIN



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Sur la commune d'Aime, on distingue des glissements de terrain, des affaissements et des chutes de blocs.

Risque de glissement de terrain et de coulées boueuses

Le contexte géologique et la saturation des terrains en eau (présence de sources, fortes précipitations, fonte des neiges brutales) sont favorables à la formation des glissements de terrain. Les secteurs les plus à risque sont ceux en forte pente (abords des routes notamment) ou plus humides.

Risque d'effondrement ou d'affaissement

La présence de gypse conjuguée à l'infiltration de l'eau dans la roche engendrent la formation de cavités dans le sous-sol pouvant provoquer des affaissements.

La présence d'anciennes galeries de mines, dans le secteur de Bonnegarde notamment, aggrave ce risque.

Evènement marquant

Le 06 mars 2007

Après plusieurs journées de pluie intense, une coulée de boue se déclenche au cœur du village de Tessens en amont de la route départementale.

Un mur de soutènement se situant au niveau des maisons est détruit et 200 m³ de matériaux coulent sur la chaussée. Le site est alors sécurisé, avec l'assistance d'un cabinet spécialisé (travaux de drainage, réalisation d'une paroi clouée et reprofilage des pentes).



Risque de chute de blocs

L'évolution des falaises et des versants rocheux (gel/dégel, géologie...) engendre des chutes de pierres ou de blocs. Ce risque concerne principalement La Maladière, Villette et la route de Charves.

> Les mesures de prévention à AIME

La prévision des mouvements de terrain est très difficile.

Avant la construction de nouveaux bâtiments, des études géologiques sont entreprises et préconisent des mesures de protection constructives.

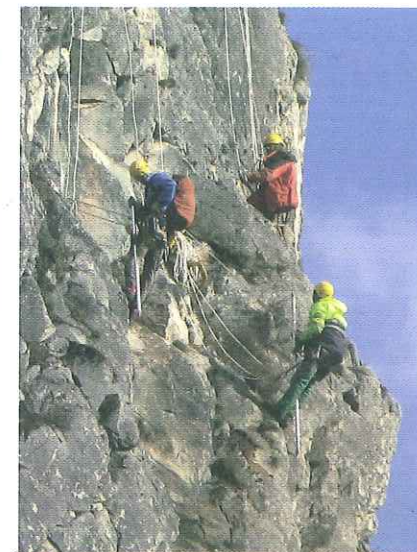
Des ouvrages de protection par écran de filets sont installés pour sécuriser des zones exposées aux chutes de blocs.

A Villette, des travaux de confortement ont été réalisés sur la falaise à l'automne 2008.



Pour les glissements de terrain, les coulées et les affaissements, l'eau est l'ennemi numéro un.

La maîtrise de celle-ci est assurée par l'entretien des buses, caniveaux, collecteurs publics ou privés, drains...



> Les bons réflexes

Consignes spécifiques



> Éloignez-vous immédiatement de la zone dangereuse

Après l'évènement :



> Évacuez les locaux touchés



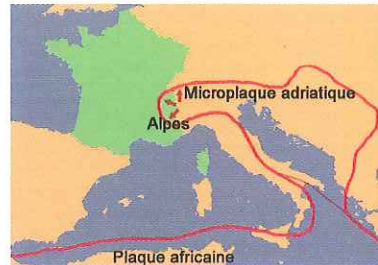


Le risque SÉISME



Les séismes alpins trouvent leur origine dans l'affrontement des plaques tectoniques : la plaque africaine pousse la microplaque adriatique qui elle-même rentre en collision avec la plaque eurasiennne.

La vallée de la Tarentaise est soumise à une activité sismique fréquente mais modérée en magnitude. La commune d'Aime est classée en zone de sismicité très faible (1a), un risque à ne pas négliger pour autant.



Le risque
SISMIQUE



Les mesures de prévention

Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, ils demeurent encore un phénomène imprévisible. Seules des mesures de prévention peuvent, par conséquent, être mises en œuvre.

- sensibilisation de la population,
- application de règles parasismiques pour les constructions, nouvelles ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

Les bons réflexes Consignes générales



Consignes spécifiques Pendant la première secousse



- Restez là où vous êtes
- À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un mur porteur, éloignez-vous des fenêtres.
- À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber.
- En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des premières secousses avant de sortir.



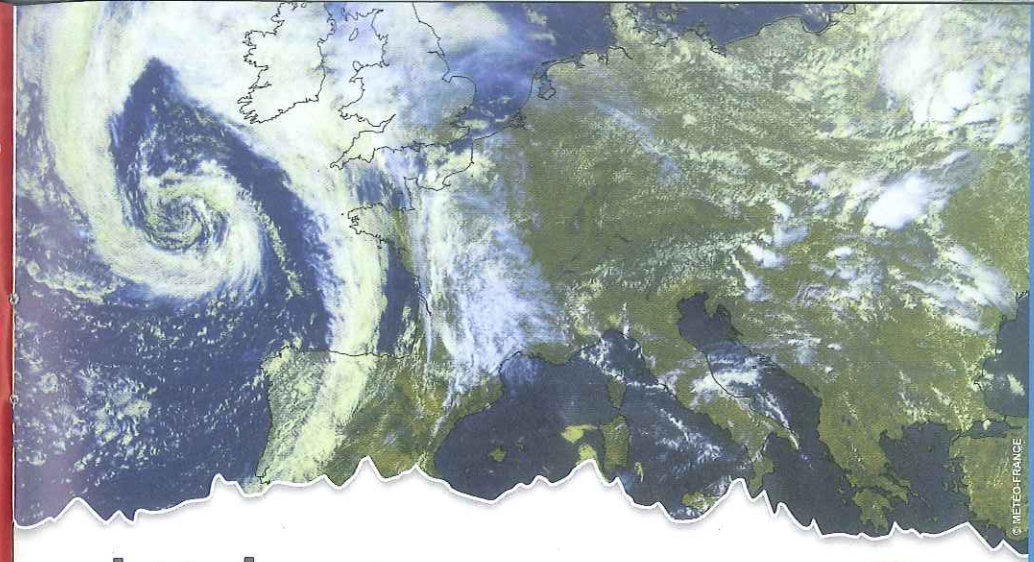
À savoir : La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. Un indice de 4 correspond à des secousses sans gravité, un indice de 5 à 7 qualifie un séisme grave, de 7 à 9 un séisme destructeur.



Pour mémoire, le séisme d'Annecy en 1996 avait une magnitude de 5.2.

Après la première secousse

- Méfiez-vous, des répliques peuvent se produire.
- Après un séisme important, évacuez les immeubles par les escaliers.



Les risques MÉTÉOROLOGIQUES



Fortes chutes de neige, orages, vents violents... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter la commune d'Aime.

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo-France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

Comment serez-vous prévenus ?

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site www.meteo.fr et relayées par les médias ou par téléphone au 32 50.

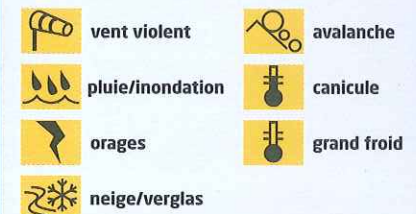
Il existe quatre couleurs (vert, jaune, orange rouge) pour quatre niveaux de vigilance.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, annulation des manifestations en plein air, sablage et salage des routes en hiver...

Jouez la prudence, informez-vous !

- La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous.
- Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.
- Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger : inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête... ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée...

À savoir : Les risques météorologiques



Les risques
MÉTÉOROLOGIQUES





Le risque BARRAGE



Aime est située à l'aval du barrage de Tignes. Le scénario pris en compte par les autorités, bien que très peu probable est la rupture totale et instantanée de l'ouvrage due à sa dégradation. Cette rupture provoquerait une onde de submersion qui inonderait la partie basse du territoire communal sous plusieurs mètres d'eau.



Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques

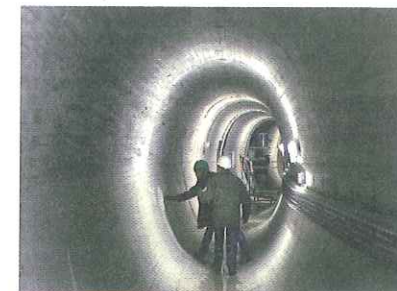
Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités et selon les consignes :

- Gagnez les salles des fêtes de Longefoy, Tessens ou Villette, suivant votre secteur, n'empruntez pas les ponts.
- Si vous êtes au plan d'eau, n'empruntez pas la passerelle qui mène au parking, mais gagnez les hauteurs par la RD 220 (derrière la voie ferrée)

Les mesures de prévention

En France, les ruptures de barrage sont très rares grâce au respect de règles strictes de construction et de surveillance. Ces ouvrages font l'objet d'études et de contrôles lors de leur mise en eau et tout au long de leur exploitation (inspection visuelle, suivi des déplacements, suivi des fuites et des fissures, examen décennal approfondi...)

Des systèmes de détection permettent de repérer le moindre signe de fragilisation et de déclencher les systèmes d'alerte. La rupture d'un barrage n'est pas brutale, des signes précurseurs seraient observés et permettraient de mettre en place des mesures techniques pour soulager le barrage (vidange) et pour alerter la population afin de procéder à l'évacuation préventive.



Chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.), établi par la préfecture, organisant l'alerte et les secours en cas de danger. La commune a par ailleurs mis en place un plan d'évacuation de la zone de submersion en lien avec ce plan.

Onde de submersion du barrage de Tignes (scénario le plus pessimiste)



Source PPI Grand Barrage, Conception : Océane Vibert, APTV 2008.
BD Ortho 2006- IGN : copie et reproduction interdites



Le risque ➤ NUCLÉAIRE



Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.

Les centrales les plus proches d'Aime sont à plus de 100 km (Ain, Drome, Isère), mais il faut en tenir compte. Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres.

➤ Les mesures de prévention à AIME

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan de distribution de pastilles d'iode. L'absorption préventive ou aussi précoce que possible d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants. Des pastilles d'iode seraient donc distribuées à la population de moins de 25 ans et à toutes les femmes enceintes.

A savoir : Des comprimés seront directement distribués dans les écoles, crèches et garderies.



➤ Les bons réflexes Consignes générales



Consignes spécifiques



- Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations)
- Les personnes sensibles à l'iode radioactif (moins de 25 ans et femmes enceintes) sont invitées à se rendre dans le centre de distribution de pastille d'iode le plus proche :

L'ETE :

- salle des fêtes d'Aime
- salle des fêtes de Longefoy

L'HIVER :

- salle des fêtes d'Aime
- Little Zénith à Montalbert
- Salle Mont-Saint-Sauveur à Aime 2000

Le risque
NUCLÉAIRE

Le risque ➤ TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

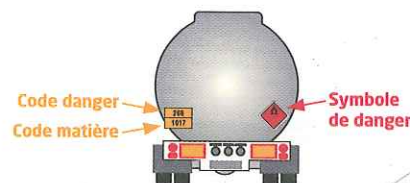


Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques : livraison d'hydrocarbure dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers...

➤ Les mesures de prévention et réglementation

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire. La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule, permettant ainsi aux services d'intervention de connaître immédiatement la dangerosité du produit et le risque induit.



SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT :

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

Éloignez-vous le plus rapidement possible.

ALERTEZ LES SECOURS AU 18 OU 112

➤ Les bons réflexes Consignes générales



Consignes spécifiques :



- Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations),
- Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.



Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion)

Le risque



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES